Bilan séminaire

« Le club Employeur : boite à outils du dirigeant »

13 clubs de la région CVL, 14 personnes ont participé à cet atelier.

ECHANGE

Dans un premier temps d'échange est proposé au 3 groupes de dirigeants et éducateurs. Ils discutent de leur expérience d'employeur et procédures mis en place pour un salarié. Ils réfléchissent aux documents incontournables pour l'embauche d'un salarié, son suivi et éventuellement licenciement.

SYNTHESE DES ECHANGES

Une synthèse de leur discussion est faite par un membre du groupe.

C'est la professionnalisation des entraineurs qui génère des compétences supplémentaires pour les dirigeants.

Les dirigeants se retrouvent en grande solitude en matière d'aide à l'embauche. Les informations et la documentation existent mais lesquelles prendre.

La procédure d'embauche d'un salarié, les documents obligatoires, les formalités administratives pour respecter le Code du travail et la Convention Collective du sport, la gestion des ressources humaines, du temps de travail sont des points essentiels pour les dirigeants présents.

Le CoSMoS est l'organisation patronale représentant l'ensemble des employeurs du sport. Cette structure méconnue de quelques dirigeants est incontournable.

A l'issue de cette synthèse, Dominique LEFEBURE présente les avancés des travaux de CROS CVL sur cette thématique.

BILAN

Il sera proposé sur Swim'O une fiche avec les documents utiles à l'employeur sur l'embauche, le suivi et la fin d'un contrat.

Pour chaque document sera créé un lien vers les sites officiels permettant de choisir les modèles, les documents utiles pour l'employeur.

La boite à outils du dirigeant peut être déjà composer de :

- Projet sportif
- Diplômes permettant l'embauche d'un éducateur ou d'un entraîneur
- Fiche de poste
- Contrat de travail
- Auto entrepreneur
- Convention collective du sport
- Aide au financement de poste
- Offre d'emploi
- Gestion des candidatures et entretien d'embauche
- Formalités administratives liés à l'embauche
- Registre du personnel
- Visite information et prévention
- DUER : document unique évaluation des risques professionnels
- Gestion de la paye
- Gestion du temps de travail et congés payés
- Gestion des ressources humaines
- Entretien annuel
- Entretien professionnel
- Modalité de fin de contrat

Lien boite à outils CROS CVL : https://centre.franceolympique.com/cat.php?id=2229

Le COMOS est l'organisation patronale représentant l'ensemble des employeurs du sport.

Site COMOS : https://www.CoSMoS-sports.fr/

Les 3 missions du CoSMoS

1) Accompagner : il conseille et aide au quotidien ses adhérents dans leur professionnalisation ; une équipe de juriste accessible et disponible qui répond à toutes vos préoccupations en droit social.
2) Représenter : il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, qui le sollicitent auprès des instances dirigeantes du Sport, comme l'ANS, en tant que voix du monde économique.
3) Négocier et construire : la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) afin d'adapter le droit du travail aux spécificités de notre secteur (ex : SMC de branche, création du CDI intermittent, ..) ; les formations, diplômes et certifications des métiers du sport de demain et leur financement, afin d'apporter à nos structures les compétences nécessaires à leur professionnalisation.

Il a été rappelé de souscrire en tant qu'employeur au CoSMoS afin d'être représenté, conseiller en tant que club sportif.

La richesse des échanges entre bénévoles est indispensable dans le séminaire et c'est la seule occasion de pouvoir se retrouver autrement.